



**BOURSE D'ÉTUDES DE PREMIÈRE ANNÉE
DU COLLÈGE COMMUNAUTAIRE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**NEW BRUNSWICK COMMUNITY COLLEGE
ENTRY SCHOLARSHIP**

VALEUR TOTALE : 1 000 \$;

TOTAL VALUE: \$1,000;

500 \$ au début de l'année collégiale, et
500 \$ au début du deuxième semestre en autant que
tous les cours du premier semestre aient été réussis.

\$500 at the beginning of the academic year,
\$500 at the beginning of the second semester upon
successful completion of the first semester.

Une bourse est attribuée à un ou une élève de toute
école secondaire de la province.

One scholarship is available for each New
Brunswick high school.

La bourse n'est offerte que durant l'année pour
laquelle elle a été octroyée.

This scholarship is only available in the year for
which it was granted.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

ELIGIBILITY:

Cette bourse d'études s'adresse aux élèves des écoles
secondaires anglophones et francophones qui sont
admis à un campus quelconque du Collège
communautaire du Nouveau-Brunswick ou du *New
Brunswick Community College*.

All Anglophone and Francophone high school
students accepted at any New Brunswick
Community College and *Collège communautaire du
Nouveau-Brunswick* campuses are eligible.

CRITÈRES DE SÉLECTION :

SELECTION CRITERIA:

Dossier scolaire (40 %)

Academic Record (40%)

Activités parascolaires (30 %)

Extra-curricular Activities (30%)

◆ La personne doit faire preuve d'engagement et de
leadership dans la vie étudiante.

◆ Candidates must prove leadership involvement
in student activities.

Besoins financiers (30 %)

Financial Need (30%)

◆ Les besoins financiers de l'élève sont considérés.

◆ Financial need will be an important
consideration.

COMITÉ DE SÉLECTION :

SELECTION COMMITTEE:

Chaque école secondaire est responsable de
l'établissement d'un comité de sélection.

Each high school will be responsible for organizing
its own selection committee.

**LES DEMANDES COMPLÈTES DOIVENT ÊTRE
PRÉSENTÉES AU CENTRE DES SERVICES AUX
ÉLÈVES DE LEUR ÉCOLE SECONDAIRE AVANT
LE 27 MAI.**

**APPLICANTS MUST SUBMIT FORMS AND
SUPPORTING DOCUMENTS TO THEIR SCHOOL
GUIDANCE OFFICE BEFORE MAY 27.**

**L'ÉCOLE SECONDAIRE FERA PARVENIR LE
FORMULAIRE DE DEMANDE COMPLET DES TROIS
MEILLEURS CANDIDATS OU CANDIDATES AU
SERVICE D'APPUI AUX COLLÈGES AVANT LE 10 JUIN.**

**THE HIGH SCHOOL MUST SEND THE TOP-3
COMPLETED APPLICATION FORMS TO
COLLEGE SUPPORT SERVICE BY JUNE 10.**